

**APPENDICE**  
(Voir page 3643)

**LETTRÉ DE L'HONORABLE ROBERT WINTERS AUX DIRIGEANTS DE FILIALES CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

Ottawa (Ontario)  
le 31 mars 1966

Monsieur,

Le gouvernement a étudié avec soin la nécessité pour l'économie canadienne de donner le meilleur rendement possible et la contribution à cet égard des nombreuses sociétés canadiennes qui sont les filiales de sociétés étrangères ou qui appartiennent dans une large mesure à des sociétés étrangères. Ces compagnies ont des responsabilités tant envers leurs sociétés mères qu'envers le pays où elles sont installées.

J'en ai conclu qu'il serait avantageux pour toutes les parties intéressées que je fasse une déclaration sur ce que l'on attend des filiales quant à leurs responsabilités envers la collectivité canadienne.

Pour s'acquitter de ses responsabilités comme tout bon citoyen, une société travaille naturellement à améliorer son rendement en cherchant de façon énergique à profiter des occasions qui s'offrent sur le marché et à employer efficacement ses ressources; en agissant ainsi, elle contribue au sain développement de la collectivité où elle fait affaires.

Pour atteindre cet objectif, les filiales de sociétés étrangères bénéficient de l'appui des sociétés mères qui leur fournissent de l'aide aux points de vue finance, administration, technologie et recherche, de même que d'autres formes d'appui qu'elles ne pourraient autrement obtenir. D'autres part, étant donné qu'elles sont régies par des sociétés étrangères, les filiales sont soumises à des influences extérieures qui ne sont pas toujours conformes à leur intérêt réel et à celui de l'ensemble de la collectivité canadienne. Une telle société peut être privée de l'autorité voulue pour prendre les décisions qui lui permettraient d'adopter des lignes de conduite conformes aux occasions qui lui sont offertes au sein d'une collectivité nationale en voie d'expansion et, par ailleurs, de développer au maximum l'entreprise canadienne.

Les filiales de sociétés étrangères occupent une place très importante dans l'économie canadienne. Jusqu'à présent, elles ont contribué dans une large mesure à l'expansion économique du Canada et leur rôle futur présente un défi non moins grand. Dans un monde où l'interdépendance ne cesse de croître, les sociétés affiliées à des sociétés étrangères ont un rôle de plus en plus important à jouer en matière d'échanges internationaux

de produits, de services, de techniques et d'idées.

Le gouvernement canadien désire que les filiales soient libres de développer toutes leurs possibilités à l'intérieur de la collectivité canadienne. Il importe donc que les filiales ne subissent pas, de la part des sociétés mères, de restrictions qui entraveraient leur sain développement.

Il peut être plus difficile d'atteindre cet objectif si les gouvernements étrangers adoptent des mesures qui sont susceptibles de nuire à la politique financière ou commerciale des sociétés mères ou cherchent à les influencer dans leurs relations avec leurs filiales étrangères.

Dans le cas du programme des États-Unis relatif à la balance des paiements, les autorités dans ce pays ont montré d'une façon tout à fait évidente, comme le signale le communiqué publié à la suite de la récente réunion du Comité conjoint canado-américain sur les affaires commerciales et économiques, que le gouvernement des États-Unis ne demandait pas aux sociétés américaines d'inciter leurs filiales canadiennes à agir d'une façon qui déroge à leurs pratiques commerciales normales en ce qui concerne le rapatriement des revenus, les politiques d'achats et de vente ou leurs autres activités financières et commerciales. Les autorités américaines ont, à vrai dire, réaffirmé que les filiales américaines à l'étranger doivent se comporter comme de bons citoyens à la tête d'entreprises du pays où elles sont situées.

Je suis convaincu que c'est là l'opinion des gouvernements d'autres pays dont les sociétés ont des filiales au Canada.

Je crois donc qu'il est opportun et utile d'énoncer, tout particulièrement à l'avantage des filiales, quelques principes fondamentaux de civisme de la part des sociétés commerciales au Canada. J'espère que ces principes seront de quelque utilité à votre société.

**QUELQUES PRINCIPES DIRECTEURS DE BONNE CONDUITE À L'INTENTION DES FILIALES CANADIENNES DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**

Au nombre des objectifs à atteindre, il y a lieu de mentionner les suivants:

1) La poursuite d'un sain essor et la pleine réalisation des possibilités de production de la société qui s'associe ainsi à tout le pays pour utiliser entièrement et efficacement les ressources de la nation.